

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

DIRECTION RÉGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
AUVERGNE

**ARRÊTÉ** /2006/76 -

**portant inscription au titre des monuments historiques  
de la gare routière de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand)**

Le Préfet de la région d'Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme,

*Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2;
- VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;
- VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites de la région Auvergne entendue en sa séance du 14 avril 2006 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDÉRANT** que certains éléments de la **gare routière de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)** présentent au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

/ ... /

## ARRÊTE

ARTICLE 1er - Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de la gare routière de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) :

- la façade nord et les quatre travées de la façade est
  - le hall d'accueil avec ses piliers et sa coupole,
- comme il est indiqué sur le croquis annexé au présent arrêté.

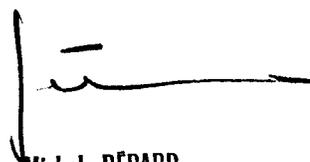
ARTICLE 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

19 AVR. 2006

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le préfet de la région d'Auvergne,

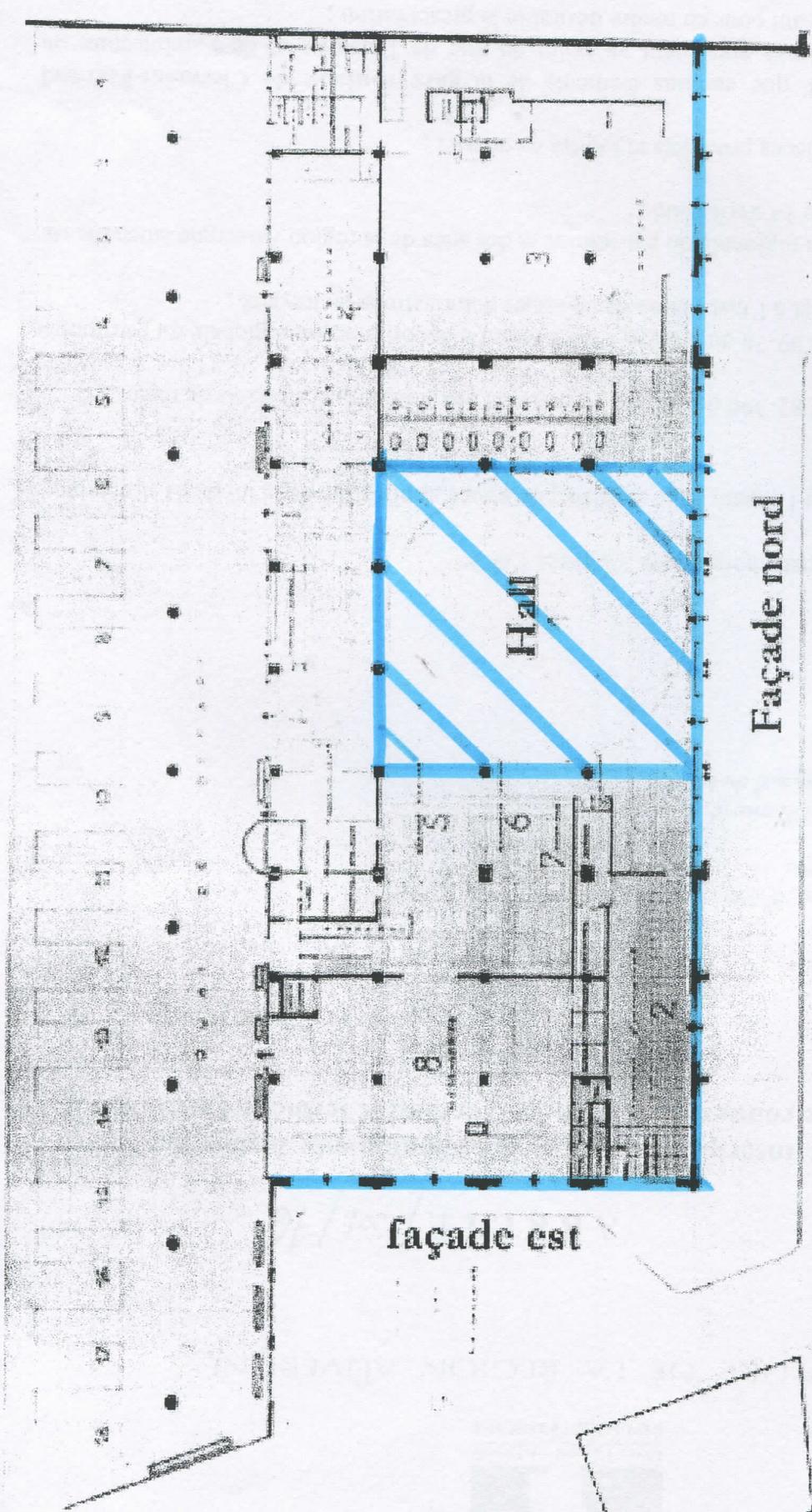


Jean-Michel BÉRARD

Pour ampliation  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur administratif du SGAR - Auvergne



Jean-Pierre MACHETEAU



**Nomenclature**

Emprise de protection des façades



Emprise de protection du hall avec sa coupole à lanterneau